



ADDENDA # 2

Titre de projet : Regroupement de la chancellerie d'Abidjan, Côte d'Ivoire
Numéro de projet : B-ABDJN-100
Numéro de l'appel d'offres : ARL-ABDJN-AESVC-15114
Date : 17 août, 2016

Le paragraphe ci-dessous complète ou remplace le contenu correspondant des documents de demande de proposition émis le 12 août, 2016. Le présent addenda fait partie des documents contractuels; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison du présent addenda doit être inclus dans la proposition de prix. Les révisions suivantes remplacent le contenu de la partie correspondante du dossier d'appel d'offres d'origine du projet susmentionné et elles deviennent partie intégrante de ce dernier.

Q & R

- Q1. Il est mention à plusieurs endroits dans la DP qu'une expérience à Abidjan, Côte d'Ivoire, est nécessaire pour la présentation d'une proposition. Devons-nous absolument avoir réalisé des mandats similaires à Abidjan ou si de l'expérience en Afrique pourrait être considérée comme équivalente?**
- R1. Les soumissionnaires doivent posséder l'expérience requise en conformité avec la DP. Pour fin d'évaluation des articles ES3.2 et ES3.3, l'expérience en coentreprise ou par l'intermédiaire d'un sous-traitant sera considérée.

TOUT LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.

Fin de l'addenda # 2